



CTPD DU 03 JUILLET 2009

Vœu pour le retrait de la loi sur la mobilité dans la Fonction Publique

Les représentants du SNADGI CGT 43 informent les membres du CTPD de la Haute-Loire que depuis hier le parlement a commencé sa session extraordinaire avec à l'ordre du jour l'étude, en seconde lecture, du **projet de loi sur la mobilité dans la Fonction Publique** (déjà adopté par le Sénat en Avril 2008 !).

L'avantage des sessions extraordinaires est évident : faire passer en force les lois les plus impopulaires pendant que les citoyens sont en vacances !

Ce projet de loi a été adopté le 2 Juillet. Voté au Sénat il y a déjà plus d'un an, **il sera examiné en commission mixte paritaire le 8 juillet.**

Ce projet remet en cause les grands principes qui protègent le fonctionnaire de toute pression. De plus ses statuts ne sont plus garantis.

Demain ce seront des **agences de service public formées de salariés de droit privé**, comme à la Poste par exemple, ce seront des **salariés contractuels**, voire des **intérims** qui assureront les missions de service public.

La CGT dénonce clairement ces dérives et demande le **retrait immédiat de ce projet de loi et a minima des articles 7 (licenciement) à 10 inclus (intérim)**.

Le SNADGI CGT 43 demande au CTPD 43 d'émettre un **vœu** pour revendiquer **le retrait de ce projet de loi qui ne peut qu'accentuer les mauvaises conditions de travail d'une très grande majorité des agents et qui s'attaque de front à ses statuts.**

Aujourd'hui **nous sommes tous concernés**. Si nous **ne faisons rien nous serons tous responsables, voire coupables**, d'avoir été passifs pour éviter la casse programmée d'une Fonction Publique de qualité et de proximité.